

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/10/2019	18/10/2019	F01119P0229

1. Intitulé du projet

Construction de l'éco campus du bâtiment du Grand Paris

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCI Delépine Maximilien Perret

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Colombat Bernard (co-gérant)

RCS / SIRET 8 3 0 0 5 6 5 0 3 0 0 0 1 4 Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.a) Travaux et construction qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	La surface de plancher totale est de 12 370 m ² et le terrain d'assiette de 6 677 m ² .
41. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le parking souterrain a une capacité d'accueil de 101 véhicules légers et 36 motos.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'éco campus du Grand Paris rassemble 3 Centres de Formation des Apprentis (CFA) en Electricité, Couverture Plomberie et Peinture ainsi que les organismes de formation continue AFORTECH et GESTES, l'Association Paritaire d'Action Sociale du BTP (APAS BTP) et l'Institut de Recherche et d'Études de la Finition (IREF). L'AFANEM (CFA maintenance, froid et ingénierie) a également rejoint le projet.

L'opération s'implante au sud de la ZAC Chérioux sur une parcelle formée de 3 îlots J, J et K. Les îlots sont séparés par des traversées latérales Nord Sud imposées par le règlement de ZAC auxquelles s'ajoute une traversée longitudinale Est Ouest. Les 6 bâtiments (I Nord et I Sud, J Nord et J Sud, K Nord et K Sud) ont des volumétries distinctes, leurs hauteurs varient de 7,8 m au Sud Est à 25,5 au Sud Ouest. Le bâtiment le plus haut comporte 5 niveaux sur RDC. Un sous-sol général accueille le parking. Les toitures accueillent des panneaux photovoltaïques ou sont végétalisées.

Les espaces libres sont composés d'une bande végétale en périphérie Sud de la parcelle et d'un jardin en pleine terre à l'Est. Les 11 arbres abattus pour la construction du bâtiment seront replantés.

L'éco campus comporte des ateliers, des salles de formation, des plateformes techniques, des bureaux, des espaces de vie (sport, détente, cafétéria, salle de conférences, ...).

4.2 Objectifs du projet

- Regrouper sur un même site le CFA de la couverture plomberie d'Alfortville, le CFA de l'électricité Delépine, le CFA de Peinture de Créteil, l'AFANEM ainsi que les organismes de formation continue Afortech et Gestes pour créer un éco campus référent sur la transition énergétique et numérique,
- Anticiper les besoins qualitatifs et quantitatifs en matière de main d'oeuvre notamment dans le second œuvre technique,
- Orienter les jeunes vers les métiers du bâtiment et leur assurer un accompagnement tout au long de leur parcours professionnel,
- Créer des parcours de formation en alternance du CAP à l'ingénieur en partenariat avec le CNAM et des écoles d'ingénieurs,
- Accroître les compétences des apprentis de manière transverse pour sécuriser leur parcours professionnel,
- Développer et adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises ainsi qu'à l'évolution des métiers et de la réglementation,
- Accompagner la création et le développement des entreprises du bâtiment d'Ile-de-France,
- Offrir aux apprentis un hébergement de qualité à coût maîtrisé à proximité immédiate de l'éco campus,
- Créer au sein de l'éco campus un centre de santé (APAS) ouvert aux apprentis et aux salariés du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet intègre les exigences de développement durable définies dans les orientations du guide aménagement et construction durable de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage adopté par la Région Ile-de-France le 24 septembre 2014 (tableau de bord de la Région IDF).

Il s'agit de la construction neuve de 6 bâtiments sur un niveau de sous-sol.

La structure est en béton, les planchers en dalle pleine ou en dalle alvéolaire précontrainte pour les grandes portées.

Les façades sont revêtues de parement de briques de terre cuite pleines ou par un revêtement en panneaux métalliques.

La traversée Est Ouest est partiellement couverte d'une charpente en bois lamellé collé surmontée de coussins gonflables en ETFE.

La durée prévisionnelle des travaux est de 2 ans, jusqu'en avril 2021.

Les travaux sont soumis à la charte de chantier à faibles nuisances de la SADEV94 et à une charte de chantier vert (pièces contractuelles du marché de travaux).

Les déblais sont envoyés en décharge adaptée selon leur nature (bordereau de suivi des déchets).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'éco campus sera ouvert du lundi au vendredi à partir de 7h45 et jusqu'à 18h30.

Des manifestations particulières peuvent également avoir lieu en semaine, le samedi ou en soirée : journées portes ouvertes avec les familles, réunions de tuteurs, conférences, visites de groupes scolaires accompagnés, visites de professionnels, journées de sensibilisation aux enjeux environnementaux, etc.

L'éco campus sera également centre d'examen pour les apprentis (de la dernière semaine de mai jusqu'à fin juin).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet bénéficie d'un permis de construire n° 094081 17 00078 délivré le 24 mai 2018.

La présente demande est liée au dépôt d'un nouveau permis de construire (surélévation du bâtiment K).

Les locaux de l'APAS (bâtiment K Nord) sont livrés bruts et feront l'objet d'un permis d'aménager.

Le projet fait partie de la ZAC Chérioux dont l'aménageur est la SADEV94.

La ZAC Chérioux a fait l'objet d'une étude d'impact (version finale 20 novembre 2015) et d'un dossier Loi sur l'eau (24 juin 2015).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	6 677 m ² .
SDP totale	12 370 m ² .
101 places de stationnement véhicules légers et 36 emplacements motos en sous-sol	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC Chérioux
94 400 Vitry-sur-Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 22' 08" E Lat. 48° 46' 32" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité d'une ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) située sur le domaine du Parc Départemental des Lilas qui inclut une ZNIEFF de type 1 concernant les prairies et friches du parc qui sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au sens du catalogue CORINE BIOTOPE 1991, le Domaine Chérioux correspond à un paysage artificiel (source : étude d'impact de la ZAC).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Vitry-sur-Seine (arrêté par le Conseil Municipal le 18/12/2013). Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier départemental (approuvé le 15/12/2014).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le domaine départemental Adolphe Chérioux est identifié (MV2) comme patrimoine bâti d'intérêt local à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-5,7 du code de l'urbanisme par le PLU de Vitry-sur-Seine, secteur du Moulin Vert, pièce n° 4.2.b du PLU). La pelouse centrale du domaine Chérioux est classée en zone UP1 du PLU comme Espace vert à protéger au titre de l'article L.123-1-5,7 du code de l'urbanisme.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007. Arrêté de prescription du PPR inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain du 9 juillet 2001. Arrêté de prescription de PPR mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain du 1er août 2001. Arrêté portant approbation du PPRT autour du site du dépôt pétrolier EFR France (ex-Delek France) du 30 mars 2015. Zone de sismicité très faible (zone 1)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SEMOFI a réalisé pour la SADEV94 un audit environnemental des sols et des eaux souterraines de la ZAC en juillet 2014 (cf. étude d'impact ZAC). Cet audit caractérise le site du projet (macro-lot B) comme faiblement pollué. BS Consultants a réalisé pour l'éco campus un diagnostic de pollution Eval Phase 2. Mission A200 et A210 (26/04/2018) et un diagnostic de pollution Eval Phase 2. Mission A200 (19/06/2018) afin de caractériser plus précisément les pollutions et pour le deuxième diagnostic le volume de terres impacté en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site "FR1112013 - Sites de Seine Saint Denis", (Directive Oiseaux) à environ 15 km au Nord-Est. Les autres sites Natura 2000 - Massif de Rambouillet et Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne - sont à 25 km du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument Historique classé le plus proche est le groupe scolaire Karl Marx situé à environ 1,5 km à vol d'oiseau et implanté sur la commune de Villejuif. Le projet est en dehors du périmètre de protection de ce MH.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de géothermie.
	Impliquera-t-il des drainages // ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un tapis drainant est prévu sur l'emprise du plancher bas du sous-sol, il sera raccordé au réseau d'assainissement d'eaux pluviales via une pompe de relevage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de terrassement seront dans la mesure du possible réutilisés sur site, les excédents seront envoyés en décharge adaptée et agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 11 arbres abattus pour la construction seront replantés. La bande végétalisée au Sud du projet le long de la rue des Pépinières accompagne la coulée verte Bièvres-Parc des Lilas inscrite au Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD7 (route de Fontainebleau) qui longe le site fait partie du réseau de voies de communication présentant des risques liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD). Le lycée polyvalent Adolphe Chérioux comporte une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (rubrique travail mécanique de métaux et alliages) d'après l'étude d'impact de la ZAC.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de retrait gonflement des argiles : aléa faible. Risque de remontée de nappe phréatique : sensibilité forte (source : Étude d'impact de la ZAC en 2015 carte BRGM) et faible selon BS Consultants (étude géotechnique G5, carte BRGM).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il est concerné par les risques sanitaires relatifs à la pollution atmosphérique et aux nuisances sonores liées au trafic routier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'équipe de maîtrise d'œuvre intègre un acousticien garant de la qualité acoustique du projet. Les bruits issus des ateliers sont traités par des solutions constructives adaptées et détaillées dans la notice acoustique. L'isolation acoustique des façades prend en compte la RD7 classée en catégorie 2 par l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2002.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses, les luminaires seront commandés par les utilisateurs et gérés également par détection de présence et adaptation de l'intensité avec sondes de luminosité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet comporte une sous-station raccordée au chauffage urbain de la ville de Vitry-sur-Seine.</p> <p>Les rejets concernent essentiellement la ventilation mécanique double-flux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquidés ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du projet sont soit infiltrées dans le jardin et les bandes végétalisées en pleine terre (épaisseur de terre supérieure à 80 cm), soit retenues par les toitures végétalisées (épaisseur de terre égale ou supérieure à 30 cm), soit récupérées dans 3 cuves de rétention en sous-sol avant leur rejet à débit régulé dans le réseau d'assainissement collectif des EP.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sont rejetées dans le réseau d'assainissement collectif des EU.</p> <p>Le CFA de peinture est équipé de machines à laver le matériel, les brosses et pinceaux en circuit fermé pour éviter le rejet de matière dans le réseau d'assainissement collectif.</p> <p>Des séparateurs à hydrocarbures sont installés dans le parking souterrain.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éco campus produit des déchets ménagers et assimilés, des déchets multi-matériaux recyclables, des déchets d'activités spécifiques (cuivre, zinc, acier, gravats, bois, ardoises, tuiles) collectés par des prestataires extérieurs.</p> <p>Le CFA de peinture de l'éco campus génère des déchets dangereux (éléments souillés de peinture, pots de peinture vides, ...) qui font également l'objet d'une collecte spécifique par un prestataire extérieur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respecte le Cahier de Prescriptions Urbaines, Architecturales, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) de la ZAC Chérioux. Le Service Régional d'Archéologie n'a pas exprimé le souhait de réaliser un diagnostic archéologique (sources : étude d'impact de la ZAC et acte de vente).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet adopte une démarche HQE (sans certification) et un objectif BEPOS (sans demande de labellisation associée) : voir la notice HQE et Effinergie + jointe.

Le projet sera raccordé au réseau de chaleur urbain, et équipé de panneaux photovoltaïques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante dans la ZAC Départementale Chérioux qui a bénéficié d'une étude d'impact.

Le projet partage les objectifs de la ZAC, notamment la densification maîtrisée du site Chérioux en périphérie.

Le projet respecte le Cahier de Prescriptions Environnementales et de Développement Durable (CPEDD) de la ZAC.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R: 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Carte ZNIEFF (5. Sensibilité environnementale)
2. Diagnostic pollution EVAL Phase 2- Missions A200 et A210 de BS Consultants du 26/04/2018 (5. Sensibilité environnementale)
3. Diagnostic pollution EVAL Phase 2- Mission A200 de BS Consultants du 19/06/2018 (5. Sensibilité environnementale).
4. Étude géotechnique G5 de BS Consultants du 06/04/2018 (6. Risques naturels).
5. Notice acoustique rédigée par Alternative BET Acoustique du 31/03/2019 (6. Nuisances).
6. Notice HQE Effinergie + rédigée par Étamine BET HQE du 31/03/2019 (6. Émissions).
7. Calcul des impacts environnementaux de l'ouvrage rédigée par Étamine BET HQE du 31/03/2019 (6. Nuisances).
8. Charte de chantier à faibles nuisances de la ZAC départementale Chérioux de la SADEV94 (6. Nuisances).
9. Charte verte de chantier de l'éco campus (6. Nuisances).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

16.10.2019

Signature



Bernard COLOMBAT

Co-Gérant

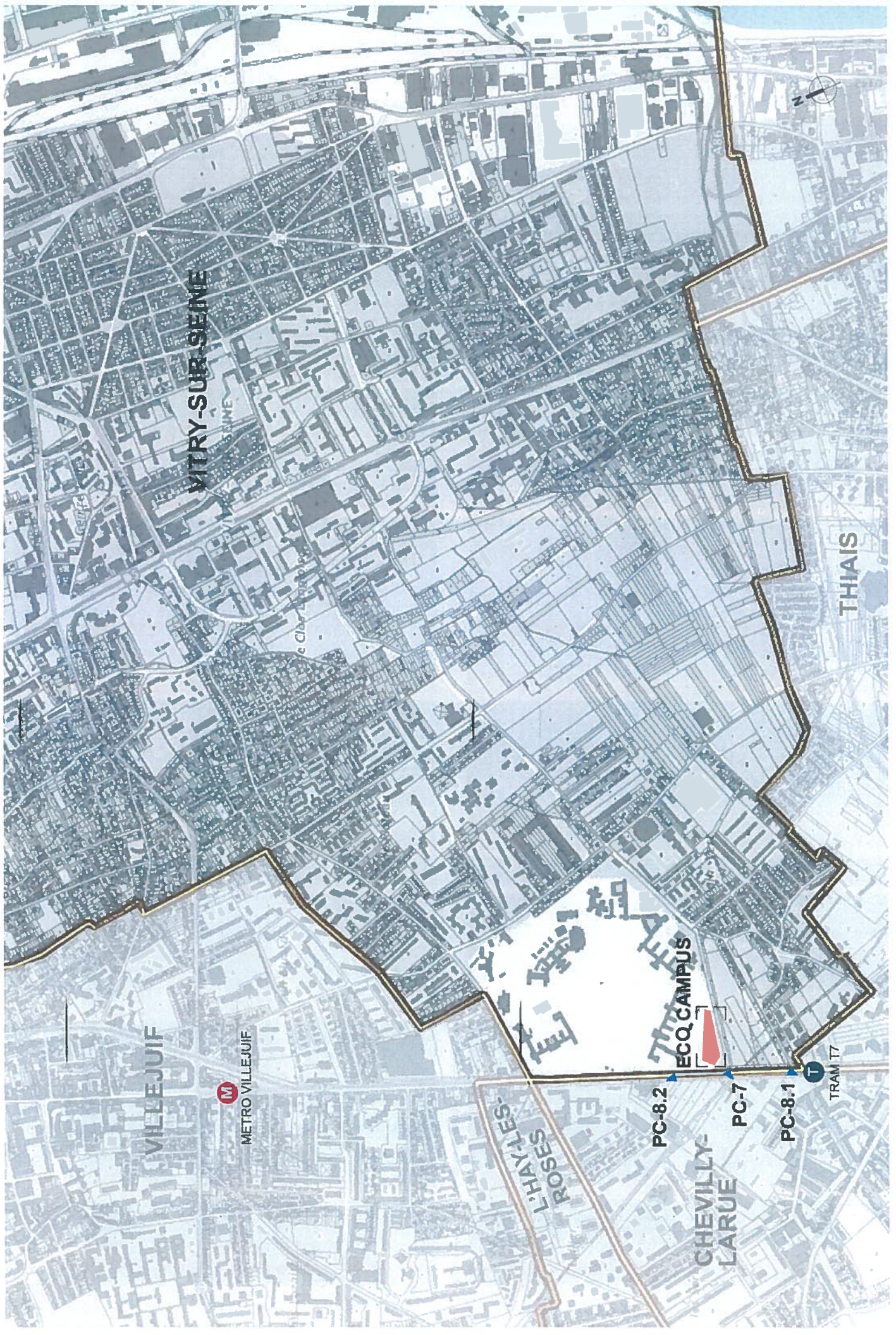
SCIDELEPINE-MAXIMILIEN PERRET

10 Rue du Débarcadère
75017 PARIS

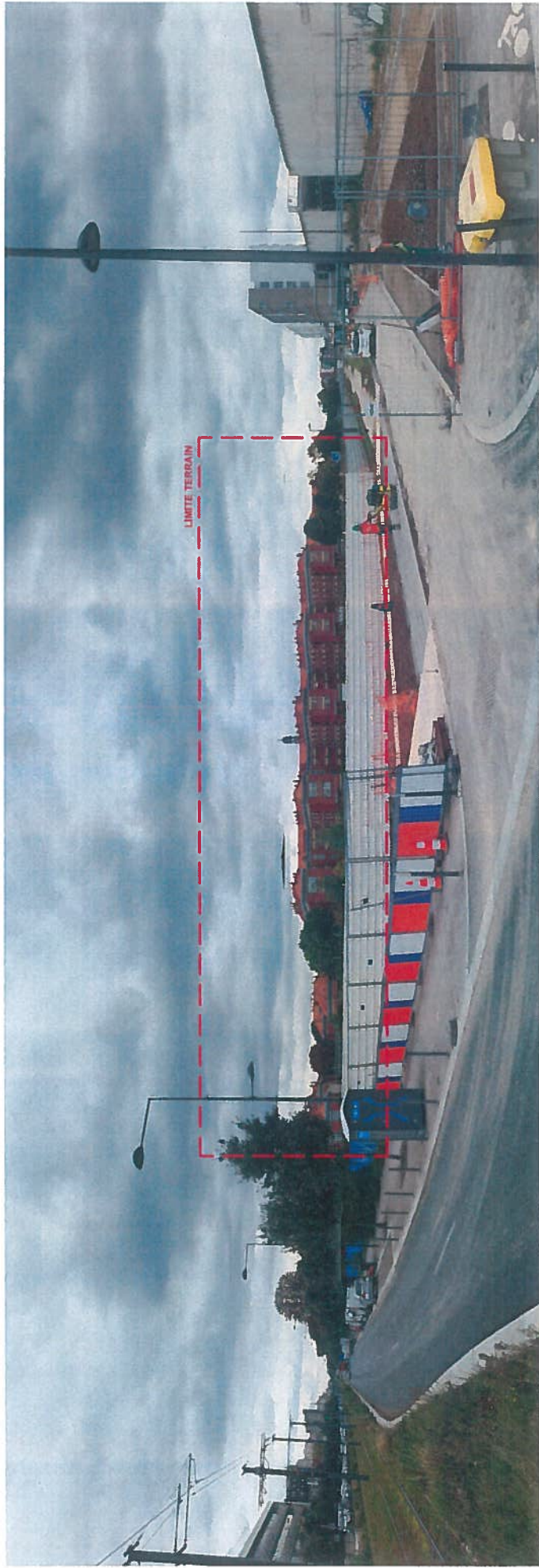
830 056 503 R.C.S. Paris



PLAN DE SITUATION - 1/25 000



ECO CAMPUS DE VITRY <small>OPERATEUR</small>	PERIPHERIQUES ARCHITECTES <small>LECTEUR</small>	PLAN SITUATION <small>INTITALE</small>	1-10 000° <small>ECHELLE</small>	PER LECTEUR	ECV PROJET	PC PHASE	PLN TYPE	PC1 ZONE	01 EDIF	31-07-19 DATE	A FOLIO
---	---	---	-------------------------------------	----------------	---------------	-------------	-------------	-------------	------------	------------------	------------



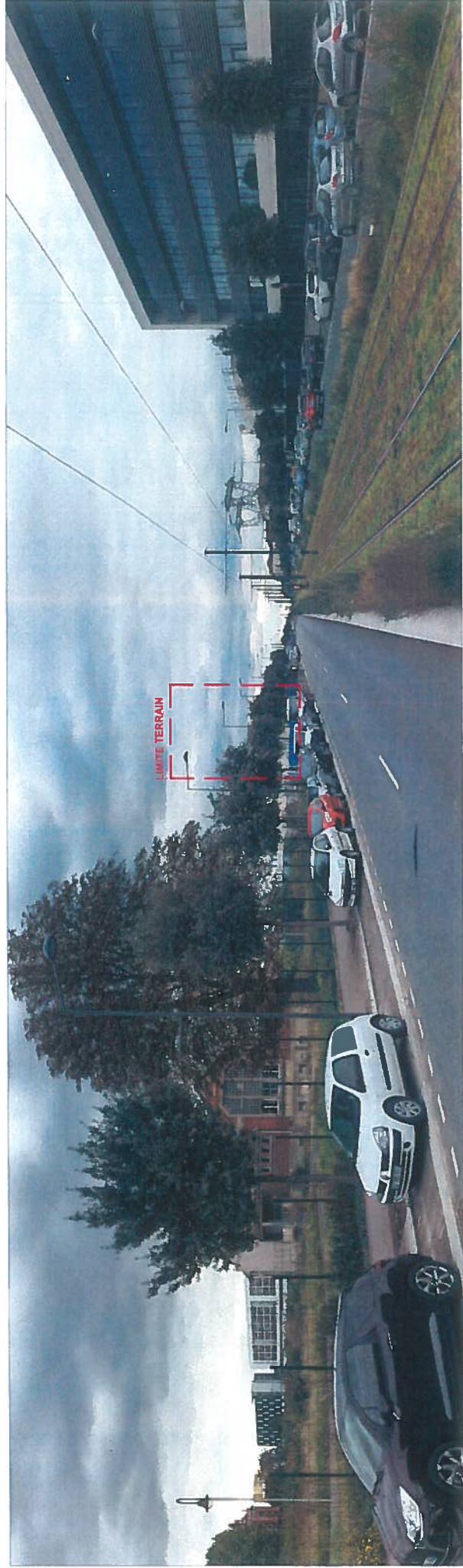
PC 07.1 - PHOTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE



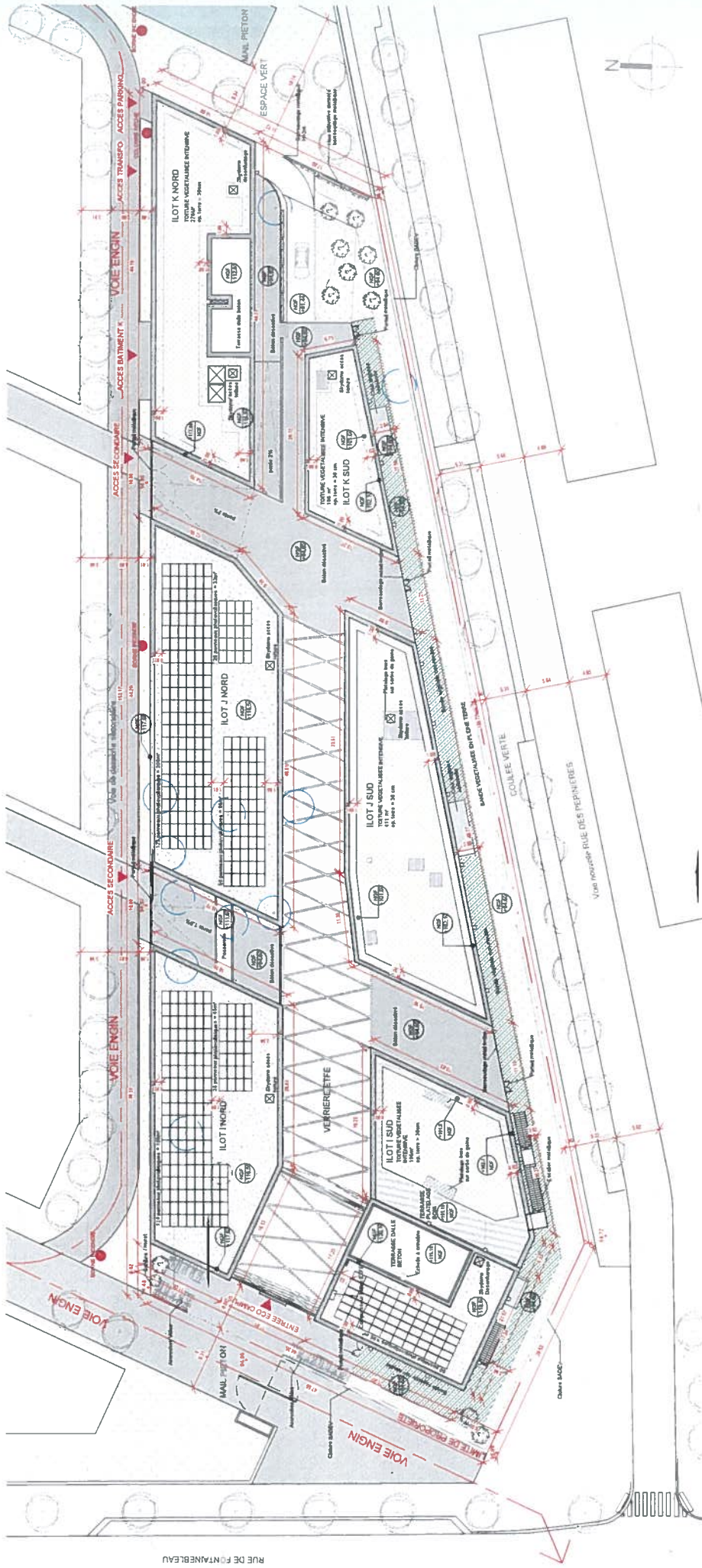
PC 07.2 - PHOTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE



PC 08.1 - PHOTOGRAPHIE DU PAYSAGE LOINTAIN



PC 08.2 - PHOTOGRAPHIE DU PAYSAGE LOINTAIN



Gestion des EP conforme à l'approche de la gestion des EP de la ZAC.

Pour répondre à la stratégie de gestion des EP:

- Toitures végétalisées :
- 196 m² de toiture végétalisée intensive type Lande
- 517 m² de toiture végétalisée intensive type Garrigue
- 270 m² de toiture végétalisée intensive type Lande

Les toitures végétalisées permettront de ralentir le ruissellement. Les eaux pluviales traversant le substrat sont ralenties et absorbées partiellement par ce dernier. Plus le substrat est épais, plus le ruissellement est diminué.

Espaces verts en périphérie du bâtiment :

- Bandes végétalisées et jardin en pleine terre : 950 m²

Des bandes végétalisées et jardins sont aménagés en limite sud du site (prairie, graminées, haie arbustive...), permettant de collecter et ralentir le flux d'eau. L'eau est évacuée naturellement par infiltration dans le sol et évaporation.

- L'imperméabilisation de la parcelle est fortement limitée via la mise en oeuvre de toitures végétalisées, de jardins et espaces de pleine terre
- Il est demandé de respecter un débit de fuite de 2l/s/ha (rétention prévue) l'échelle de la parcelle via bassin en sous-sol

LEGENDE

94.77	ALTIMETRIE TERRAIN	TOITURE VEGETALISEE	HAIE ARBUSTIVE
94.78	ALTIMETRIE PROJET	JARDIN PLEINE TERRE	ARBRES A DETRIRE
		SOL PARVIS BRIQUE	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
		BETON DESACTIVE	BANDE VEGETALE NON MEUBLE
			BANDE GRAVILLONNEE



PLAN DE SITUATION - 1/5 000

3.1.10 Espaces naturels et biodiversité

Zones NATURA 2000



A l'échelle de la région Ile-de-France on recense différents sites Natura 2000, les plus proches du domaine Chérioux se situent à 15km ou 25km :

- Sites de Seine Saint-Denis à 15km (Nord-Est),
- Massif de Rambouillet et zone humide proche (25km à l'Ouest),
- Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (25km au Sud)

Les zones NATURA 2000 répertoriées à proximité sont éloignées du site d'étude.

Le projet de la ZAC départementale Chérioux n'aura donc pas d'incidences sur ces différents sites Natura 2000.
(Cf Annexe 6 Formulaire incidence NATURA 2000)

Figure 34 : Localisation sites NATURA 2000 à proximité du site d'étude (Source : INPN)